



⌘⌘⌘⌘⌘

COMMUNE DE VILLARODIN-BOURGET

⌘⌘⌘⌘⌘

PROCES-VERBAL et COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2018

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Convocation transmise le 31 octobre 2018

Public : 0

Avisé par SMS le 31/11/2018

Secrétaire de séance : Stéphane Bect

Le sept novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres sont présents à l'exception de Laurence Billard Vincendet, Antony Melquiot (procuration à Eric Buisson).

A l'unanimité, le conseil approuve le compte-rendu du 27 aout 2018.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour en raison de la restitution du Cinéma par la CCHMV : Arrêté pris par délégation pour Création régie d'Avances et de Recettes Cinéma Grand air, ouverture compte au Trésor et la création poste saisonnier de projectionniste.

Conventions

1. Demandes de subvention FDEC 2019 + AURA Chaufferie

- Projet aménagement service technique : FDEC – *Délibération n°62/2018*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le Fonds Départemental d'Equipeement des Communes pour connaître le taux de financement possible pour l'aménagement de la zone autour du garage technique de Villarodin. Le projet consisterait en la création d'un abri pour le matériel et d'une zone fermée sur 3 côtés pour compartimenter les matériaux utilisés par la Commune.

A l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire et sollicite l'aide du Département pour un montant total H.T. 93 832 €.

- Projet chaufferies Ecole Villarodin et bâtiment Mairie du Bourget : FDEC + AURA – *Délibération n°63/2018*

Monsieur le Maire explique que compte tenu de la vétusté des chaudières fioul, une étude thermique a été réalisée sur les bâtiments Mairie du Bourget et Ancienne Ecole de Villarodin. Les résultats démontrent une surconsommation des chaudières malgré un entretien périodique très régulier et la possibilité d'autofinancer le changement en chaudières bois-énergie sous forme de granulés.

A l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire et sollicite l'aide du Département et de la Région pour ce projet pour un montant total H.T. 65 000 €.

2. Délégation générale de signature des conventions/contrats à M. le Maire – *Délibération n°64/2018*

A l'unanimité, les élus délèguent la signature des conventions et contrats, pour lesquels les montants sont prévus au budget ou sans engagement financier, à M. le Maire. L'Information sera transmise aux élus à chaque signature pour une transparence totale.

Finances

3. Décision modificative Budget Régie Electrique – Délibération n°65/2018

Les chapitres globalisés d'ordre ne sont pas équilibrés. Les dépenses d'investissement (040 - 3555) excèdent les recettes de fonctionnement (042 - 71355) de 10 000 €.

A l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative sans incidence financière.

4. Décision modificative Budget Commune – Délibération n°66/2018

Budget communal : la section de fonctionnement est en déséquilibre (dépenses supérieures aux recettes) et la section d'investissement est en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses). La différence est de 6 000€ dans les deux cas en opérations d'ordres.

A l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative sans incidence financière.

5. Décision Modificative Lotissement – Délibération n°67/2018

Les chapitres globalisés d'ordre ne sont pas équilibrés. Les dépenses d'investissement (040 - 3555) excèdent les recettes de fonctionnement (042 - 71355) de 5 388,52€.

A l'unanimité, les élus approuvent la décision modificative sans incidence financière.

Ressources Humaines

Dans le cadre de la restitution des compétences de La Norma, hors domaine skiable, de la CCHMV vers la Commune, le personnel dédié à 100% sur cette compétence est transféré d'office à la Commune. Pour appliquer ce retour, le Conseil doit autoriser M. le Maire à signer une convention puis doit créer les postes pour accueillir ces 2 agents.

6. Convention de répartition des personnels CCHMV à la Commune - Délibération n°68/2018

A l'unanimité, l'Assemblée autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des personnels de la CCHMV à la Commune dans le cadre de la restitution de la compétence La Norma.

7. Créations de postes d'Adjoints techniques - Délibération n°69/2018

A l'unanimité, les Elus approuvent la création des postes suivants :

- 1 adjoint technique principal 2^{ème} classe, temps complet
- 1 adjoint technique, temps complet

8. Recrutement Service Administratif - Délibération n°70/2018

Compte tenu de la restitution de la compétence La Norma de la CCHMV à la Commune, Vu les besoins à court et long terme du service, M. le Maire explique la nécessité de recruter dans le service administratif pour aider le service pour la transition du retour des compétences et le suivi de divers dossiers et missions,

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la création d'un poste d'Adjoint administratif avec possibilité de recourir à un contractuel. Un Contrat à Durée Déterminée pourra être proposé pour parer l'accroissement temporaire de travail.

9. Recrutement Service Technique – Délibération n°71/2018

M. le Maire explique à l'Assemblée les possibilités et difficultés de recrutement suite à la publication de deux avis de recrutement.

M. le Maire propose à l'Assemblée d'autoriser le recours à un contractuel à défaut de recrutement d'un titulaire ou à défaut de recrutement sur un poste permanent, le recrutement d'un saisonnier. Un Contrat à Durée Déterminée serait alors réalisé.

A l'unanimité, le conseil approuve cette proposition.

10. Recrutement projectionniste – Délibération n°72/2018

Suite à la restitution de la compétence La Norma, la Commune doit gérer, à compter du 01/01/2019 la partie projection, encaissements et gestion de la salle du Cinéma Grand Air

Monsieur le Maire la création d'un poste saisonnier du 01/01/2019 au 30/04/2019 pour environ 330 heures sur la période.

A l'unanimité, le conseil approuve cette proposition.

11. Modification du tableau des emplois – Délibération n°73/2018

A l'unanimité, le conseil approuve l'ajout de tous les postes créés dans le tableau des emplois.

Secours sur pistes

12. Conventions de transports sanitaires aériens et terrestres – Délibération n°74/2018

Il revient au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de transports terrestres et aériens des victimes d'accidents de pistes sur la station de La Norma pour la saison 2018/2019 : Secours Aérien Français, Vanoise Ambulances et Haute Maurienne Ambulances.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise le maire à signer les conventions.

13. Tarifs secours sur pistes régie de la station de La Norma 75/2018

Suivant les tarifs proposés dans les conventions, la SO.GE.NOR., en charge de la gestion des secours sur pistes pour la station de La Norma, propose au conseil municipal d'approuver pour la saison 2018/2019 une grille de tarifs de secours sur pistes et transports.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la grille de Tarif Secours 2018/2019.

Régie Electrique

14. Adhésion Association ELD Metering – Délibération n°76/2018

L'article R. 341-8 du code de l'énergie dispose que : « D'ici au 31 décembre 2020, 80 % au moins des dispositifs de comptage des installations d'utilisateurs raccordées en basse tension (BT) pour des puissances inférieures ou égales à 36 kilovoltampères sont rendus conformes aux prescriptions de l'arrêté prévu à l'article R. 341-6, dans la perspective d'atteindre un objectif de 100 % d'ici 2024 »

Dans ce contexte, plusieurs entreprises locales de distribution, (ci-après « les ELD »), en tant que gestionnaires de réseaux de distribution publique d'électricité, ont décidé de se regrouper au sein d'une association pour procéder à l'exploitation et l'administration commune d'un progiciel permettant la gestion, la télé-relève et la télé-opération des dispositifs de comptage communicants décrit à l'article R. 341-8 précité.

L'objet des statuts présentés est de définir l'objet, les modalités et les conditions de l'Association nommée, « ELDmetering » ou « l'Association » entre les ELD.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise le maire à signer les statuts et à adhérer à l'Association.

Divers

15. Modification des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne – Délibération n°77/2018

Monsieur le maire présente les principales modifications statutaires proposées dans le cadre de cette mise à jour des statuts :

- adhésion des 5 Communautés de Communes de Maurienne en lieu et place des Communes.
- transfert de nouvelles compétences des Communautés de Communes vers le SPM :
 - o GEMAPI (Gestions des milieux aquatiques et prévention des inondations)
 - o Eco-mobilité.
 - o Etablissement d'enseignements artistiques de la Maurienne
- composition du comité syndical : 56 délégués titulaires et 56 suppléants répartis de la manière suivante :
 - o 19 titulaires et 19 suppléants pour la CC Cœur de Maurienne Arvan ;
 - o 10 titulaires et 10 suppléants pour la CC du Canton de la Chambre ;
 - o 11 titulaires et 11 suppléants pour la CC Haute-Maurienne Vanoise ;
 - o 7 titulaires et 7 suppléants pour la CC Maurienne-Galibier ;
 - o 9 titulaires et 9 suppléants pour la CC Porte de Maurienne.
- un financement du SPM uniquement par des contributions des Communautés de Communes selon les clés de répartition définies par les statuts.

Stéphane Bect est titulaire au comité syndical.

A l'unanimité, les élus approuvent la modification des statuts.

16. Ouverture à la concurrence des centrales hydroélectriques (AURA)

Le gouvernement a annoncé, par la voix du ministre d'Etat en charge de la transition écologique et solidaire, avoir relancé le dossier de l'ouverture des concessions des centrales hydroélectriques à la concurrence. Selon un calendrier encore officieux, les procédures d'ouvertures pourraient être lancées dès 2018 pour certains barrages. D'autres lots pourraient également être ouverts et cédés d'ici à 2021, en plafonnant l'attribution par candidats pour éviter la position dominante d'EDF. Cette démarche, qui remet en cause la gestion d'équipements structurants et stratégiques par l'établissement public à caractère industriel et commercial EDF, semble être un premier pas vers la privatisation du service public de l'énergie. La Commune s'inquiète de cette évolution et des conséquences qui pourraient en découler.

A l'unanimité, le conseil réaffirme son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques stratégiques, insiste sur la prise en compte de la sécurité des populations pour des équipements dont l'entretien régulier doit être assuré au-delà des enjeux de profit à court terme, sollicite l'Etat pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour que les concessions hydroélectriques ne soient pas remises en concurrence.

17. Fermeture des points d'accueils des particuliers Trésoreries municipales de la Maurienne

La direction départementale des finances publiques vient de confirmer aux organisations syndicales le maintien du transfert de la mission d'accueil fiscal de proximité et de recouvrement des impôts aux services des impôts des particuliers de St Jean de Maurienne (Modane et St Michel de Maurienne), Chambéry (La Rochette) et Albertville (Ugine).

La Cgt fip 73 considère toujours qu'il préfigure la fermeture des futures trésoreries spécialisées de Modane, St Michel, la Rochette et Ugine à relativement court terme. En effet, seules ont été maintenues, suite à arbitrage ministériel, les trésoreries de Lanslebourg-Val Cenis, Beaufort sur Doron, Les Echelles et Le Châtelard ce dont il se félicite.

Considérant qu'il y a lieu de maintenir à Modane, St Michel, la Rochette et Ugine un service public fiscal et financier de pleine compétence avec les missions d'accueil fiscal de proximité et de recouvrement des impôts pour les raisons suivantes : **nécessité de proximité physique** incarnant le lien indispensable entre l'utilisateur et les agents qu'aucune accessibilité virtuelle ne peut remplacer ; - **nécessité de proximité géographique** pour les usagers évitant les déplacements dans une période où personne ne conteste l'urgente nécessité de lutter contre le réchauffement climatique ; - **complémentarité des missions de recouvrement** des produits locaux et des impôts rendant une meilleure efficacité du recouvrement global,

A l'unanimité, les élus adoptent la délibération pour le maintien de ces points d'accueils.

Informations :

SMTV : M. le Maire rend compte de la réunion de la CCHMV du 7 novembre et l'approbation de l'adhésion de la CCHMV au Syndicat Mixte Thabor Vanoise pour la compétence Domaine Skiable ; Titulaires : Christian Simon, Laurent Poupard, Jean-Marc Buttard, Gilles Margueron ; Suppléants : Jacques Arnoux, François Chemin.

Toutes les autres compétences actuellement exercées par la CCHMV (voirie, équipements publics, cinéma...) sur la station de La Norma seront transférées à la Commune de Villarodin-Bourget au 1^{er} janvier 2019. L'accompagnement financier et foncier reste encore à définir.

Fête Franco-italienne : Les élus remercient tous les bénévoles ayant contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette fête. L'évènement pourrait être reconduit l'année prochaine en collaboration avec les italiens.

Les élus déplorent les dégradations intervenues sur le Pont de St Benoit le soir après la fête et qui sèment le doute sur la responsabilité des « pro » ou « anti » projet Lyon Turin.

Projet Lyon Turin : les élus déplorent l'abattage radical des arbres effectué par TELT au seul motif que l'arrêté municipal empêche l'accès aux engins. Si l'ensemble des travaux prévus dans le marché public de TELT n'était réalisable dans de bonnes conditions et surtout après le 15 novembre, il n'était pas utile d'abattre pour abattre. Les dégâts sont encore une fois irréversibles et les arbres sont maintenant couchés de façon « mikado »...

Demande de sponsoring : un dossier complet de demande de sponsoring a été déposé en mairie pour demander un soutien de la Commune pour mener à bien le projet de participation au Championnat du monde de chiens de traîneaux à Bessans de Husky Adventure. Après étude du dossier, les élus s'interrogent sur la pertinence et la possibilité juridique et technique de ce « sponsoring » ou « parrainage ». Sans forcément trouver d'intérêt local dans ce projet, les élus confirment qu'ils favorisent la formation, la professionnalisation des jeunes sportifs par le biais de nombreuses associations locales et bien que cette participation soit un projet très intéressant, il apparaît trop personnel pour justifier une participation de la Commune.

Le Maire,
Gilles Margueron

